

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Délibération : **2021-11-230**
OBJET : **DEMANDE D'AVIS DE LA PREFECTURE POUR UNE
DEROGATION AU TRAVAIL DOMINICAL : DECATHLON**
Nomenclature : **6.1.9**

En exercice : 27	Le huit novembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC
Présents : 24	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 27	
Délibération comportant :	
Annexe : /	

Les membres ayant donné un pouvoir :

Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emile FORTINEAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Jean-Marc COLOMBAT

Les services de la Préfecture de Loire Atlantique sollicite l'avis du conseil municipal dans le cadre de l'instruction d'une demande de dérogation au repos dominical pour le magasin décathlon de Treillières implanté zone de Ragon rue Maria-Telkès à Treillières.

La société DECATHLON Treillières sollicite cette dérogation pour des ouvertures dominicales les 12 et 19 décembre 2021.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- **DE DONNER un avis sur cette demande de dérogation exceptionnelle au repos dominical de la société DECATHLON.**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 8 novembre 2021
Alain ROYER, Maire

